



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du Second Degré
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

Inspection Pédagogique Régionale EPS

Lyon, le 26 février 2021

Affaire suivie par
IA-IPR EPS
Téléphone
04 72 80 63 38
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr
92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07
www.ac-lyon.fr

Les IA-IPR EPS

à

Mesdames, Messieurs les enseignants d'EPS de
l'académie
S/C de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Ref : IA-IPR EPS-2021-03

Objet: Organisation de l'EPS et de l'AS en contexte Covid – février 2021

Chères et chers collègues,

En premier lieu, nous espérons que ces vacances d'hiver vous auront permis de vous ressourcer.

Les textes organisant votre pratique professionnelle depuis le 18 janvier dernier (décret n° 2021-31 du 15/01/21 et fiche repères pour l'enseignement de l'EPS en contexte covid du 18/01/21) sont toujours d'actualité, comme précisé dans la circulaire du 19 février 2021 parue au bulletin officiel du 25 février 2021.

Nous savons que la période précédant les congés d'hiver a été éprouvante pour la profession.

Nous vous encourageons à poursuivre votre réflexion et à consolider les choix spécifiques à votre établissement pour proposer un enseignement de l'EPS adapté au contexte sanitaire et aux règles actuelles de fonctionnement.

Dans cette période difficile, les professeurs d'EPS sont les seuls à pouvoir proposer une activité physique formatrice et épanouissante aux enfants de notre pays : cet état de fait honore notre profession et nous engage fortement.

Même et surtout dans ce contexte de pratique délicat, l'EPS demeure une discipline non seulement obligatoire mais essentielle au cœur de l'Ecole de la République.

Nous entrons dans une période scolaire de sept semaines durant laquelle nous savons pouvoir compter sur votre investissement et vos compétences pour maintenir le fil de cette pratique physique indispensable pour l'ensemble de nos élèves au regard de la finalité de notre discipline et des enjeux de santé.

Nous souhaitons aussi vous dire que l'association sportive doit continuer à jouer pleinement son rôle. Là encore, nous vous faisons toute confiance pour poursuivre l'accueil des élèves adhérents, que ce soit dans le cadre de vos organisations d'établissement ou celui de dispositifs proposés par l'UNSS, tel que « Prendre l'air ».

Soyez certains de notre disponibilité et notre écoute pour vous aider et vous conseiller dans la mise en œuvre de vos organisations. A l'instar de ce que nous avons initié en mars 2020, nous vous invitons à nous communiquer toute forme d'organisation, de séquences d'apprentissage, de pratiques innovantes qui vous semblent à même d'être partagées. Nous en organiserons la diffusion sur le site EPS de l'académie.

Nous vous réitérons nos remerciements pour votre pleine implication dans le fonctionnement d'une EPS et d'une AS adaptées à ce contexte contraignant. Prenez soin de vous et de vos proches.

Isabelle RONGEOT Jean-Luc CURNAC Marc ESTEVENY
Philippe SBAA Pierre Etienne TAILFER

I.A.-I.P.R. EPS